

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/05/2011

Réception par le Prefet : 16/05/2011

Publication : 20/05/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-5-2-7

Séance du vendredi 13 mai 2011

AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2010-4-2-4 du 7 décembre 2010 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue :
 - une aide de 22 150 € à la Sàrl « Hôtel Saint-Martin », selon la fiche de présentation annexée au rapport ;
 - une aide de 27 014 € à la SAS « GROFF » à BIESHEIM, selon la fiche de présentation annexée au rapport ;
 - une aide plafonnée à 50 000 € à la Sàrl « Hôtel du Haut-Koenigsbourg » à THANNENKIRCH, selon la fiche de présentation annexée au rapport ;
- autorise le Président à signer avec les bénéficiaires une convention d'attribution de subvention sur la base des conventions-type approuvées par la délibération de la Commission Permanente n° CP-2010-3-2-1 du 26 février 2010 ;
- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

HOTEL SAINT-MARTIN

68000 COLMAR

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT : FAMILLE WINTERSTEIN

STATUT JURIDIQUE : **Fonds :** SARL « Hôtel Saint-Martin » (constituée entre M & Mme Jean WINTERSTEIN, leur fils Marc et leur fille Odile, chacun ayant 25% des parts sociales)

Murs : M. & Mme Jean WINTERSTEIN

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE : Titulaire d'un BTS Hôtellerie, M. Marc Winterstein a rejoint l'entreprise familiale en 1992 puis en a repris la gérance, avec sa sœur, en 1999.

CLASSEMENT / ADHESION / EFFECTIF / REFERENCEMENT / TO :

Classé 3 étoiles, l'Hôtel Saint Martin dispose de 40 chambres. N'adhérant à aucun réseau volontaire, il figure dans divers guides, dont le guide Michelin, le bottin Gourmand, le guide du Routard... Situé en plein cœur de Colmar, l'hôtel accueille quasi exclusivement une clientèle individuelle de loisirs. La structure emploie 9 personnes, dont 7 à temps plein et atteint un taux d'occupation de l'ordre de 74%, chiffre supérieur de plus de 10 points à la moyenne des établissements de même catégorie à Colmar.

	2009	2008	2007
Chiffre d'Affaires net	893 501 €	869 921 €	916 673 €
Résultat net	83 785 €	86 119 €	105 438 €

PROJET

DESCRIPTION :

Le projet concerne la rénovation complète de 24 chambres de l'établissement, incluant les salles de bain et l'installation de la climatisation.

OBJECTIF :

L'objectif est de développer l'outil de travail, de le mettre aux normes et d'améliorer la qualité des prestations proposées.

MAITRE D'OUVRAGE ET BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION

SARL « Hôtel Saint-Martin »

APE : 5510Z (hôtels et hébergements similaires)

SIRET : 352 563 217 00012

Adresse : 38 Grand Rue 68000 COLMAR

Co-gérants : Mlle Odile WINTERSTEIN et M. Marc WINTERSTEIN

EMPLOIS CREEES : le projet n'aura pas d'incidences en termes d'emplois.

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : les travaux sont programmés au cours du printemps 2011.

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 530 000 €

Montant H.T. éligible : 443 000 €

Détail des investissements éligibles :

- Rénovation complète de 24 salles de bains (incluant vmc et menuiserie)
- Installation de la climatisation dans 24 chambres
- Modification de câblage électrique et informatique
- Mobilier intégré
- Mises aux normes de sécurité
- Honoraires (architecte + bureaux de contrôle)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement et emprunt	485 700 €
Région Alsace	22 150 €
Département 68	22 150 €
TOTAL	530 000 €

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, il est proposé d'attribuer à la SARL « Hôtel Saint-Martin » une subvention de 44 300 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 10 % du montant H.T éligible estimé à 443 000 €, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 22 150 € (5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

HOSTELLERIE GROFF "Aux Deux Clefs"

68600 BIESHEIM

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT : MME FRANÇOISE GROFF

STATUT JURIDIQUE : Fonds : SAS GROFF

Murs : SAS GROFF

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE : Titulaire d'un BTH option restaurant, obtenu en 1990, Mme GROFF travaille dans l'entreprise familiale depuis 1992. Après avoir occupé différents postes, elle en assure aujourd'hui l'exploitation.

CLASSEMENT/ ADHESION /EFFECTIF/ REFERENCEMENT / TO :

Classée 3 étoile, l'Hostellerie Groff dispose de 28 chambres et d'un restaurant de 130 couverts (répartis sur 5 salles). Adhérent à la chaîne volontaire des Logis, l'établissement y bénéficie d'un classement « 3 cheminées » et « 3 cocottes ». Il est par ailleurs référencé dans le guide rouge Michelin pour sa table.

Situé dans la plaine, entre le Rhin et Colmar, l'hôtel accueille quasi exclusivement une clientèle d'affaires.

La structure emploie 17 personnes et atteint un taux d'occupation de l'ordre de 60%, chiffre supérieur de 5 points à la moyenne des établissements de la catégorie.

	2008	2007	2006
Chiffre d'Affaires net	1 349 605 €	1 403 887 €	1 350 588 €
Résultat net	61 228 €	18 383 €	14 351 €

PROJET

DESCRIPTION :

Le projet concerne la transformation de 5 chambres en 3 chambres plus spacieuses dont une aménagée pour l'accueil de personnes à mobilité réduite, le réaménagement de la salle de séminaire du 1^{er} étage et sa mise en accessibilité, ainsi que des travaux de mise aux normes de sécurité dans le bâtiment annexe « Tilleul » (encloisonnement de l'escalier / désenfumage / éclairage de secours / portes pare-flammes).

A noter que ces travaux s'inscrivent dans une démarche engagée depuis plusieurs années, visant la mise aux normes et l'adaptation de l'établissement aux nouvelles attentes, dans le but d'une pérennisation de l'outil de travail. Une prochaine phase de travaux concernant l'installation d'un ascenseur est d'ores et déjà prévue et sera engagée dans les deux ans à venir si la situation économique le permet.

OBJECTIF :

L'objectif est de développer l'outil de travail, de le mettre aux normes et d'améliorer la qualité des prestations proposées.

**MAITRE D'OUVRAGE ET
BENEFICIAIRE DE LA
SUBVENTION**

SAS GROFF

APE : 5510Z (hôtels et hébergements similaires)

SIRET : 917 220 485 00010

Adresse : 50 Grand Rue 68600 BIESHEIM

Présidente : Mme Françoise GROFF

EMPLOIS CREES : le projet n'aura pas d'incidences en termes d'emplois.

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : les travaux sont programmés d'avril à août 2011.

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 232 110 €

Montant H.T. éligible : 216 110 €

Détail des investissements éligibles :

- Transformation de 5 chambres en 3 chambres
- Aménagement d'une chambre accessible
- Réaménagement et mise en accessibilité de la salle de séminaire et du couloir y menant
- Mises aux normes de sécurité
- Honoraires (architecte + bureaux de contrôle)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement et emprunt	158 082 €
Région Alsace	27 014 €
Département 68	27 014 €
Europe (Feader)	20 000 €
TOTAL	232 110 €

(dossier en cours d'instruction)

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, il est proposé d'attribuer à la SAS GROFF une subvention de 54 028 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 216 110 €, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 27 014 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

HÔTEL « LE HAUT-KOENIGSBURG »

68590 THANNENKIRCH

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRES/EXPLOITANTS : M. STEEVE JOHN & MME REGINE FETSCH

STATUT JURIDIQUE : **Fonds :** SARL « Hôtel du Haut-Koenigsbourg »
(constituée entre M. Steeve JOHN & Mme Régine FETSCH)

Murs : M. Steeve JOHN & Mme Régine FETSCH

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE : Titulaire d'un BTS hôtellerie, option restauration et hôtellerie, M. JOHN a occupé différents postes dans des établissements prestigieux en Alsace et à New York.
En 1996, il rejoint l'établissement familial (le Ménestrel à Ribeauvillé) et y assure la fonction d'adjoint de direction.
En 2010, il saisit l'opportunité de reprendre un établissement avec sa compagne.

CLASSEMENT / ADHESION / EFFECTIF / REFERENCIEMENT / TO :

Disposant de 12 chambres, l'hôtel du Haut-Koenigsbourg est fermé depuis 2000. L'objectif est de rouvrir l'établissement sous la même enseigne, en proposant des prestations de qualité accessibles au plus grand nombre. Une attention particulière sera portée à la création d'une atmosphère chaleureuse et conviviale en adéquation avec le lieu et son environnement.

Après travaux, l'offre en hébergement sera de 9 chambres. L'établissement ne disposera pas d'un restaurant, mais proposera une petite restauration réservée à la clientèle de l'hôtel (sur un concept « table d'hôtes »). Un classement en hôtel de tourisme 2 étoiles sera sollicité.

Compte de résultat prévisionnel :

	2011	2012	2013
Chiffre d'Affaires net	159 005 €	163 775 €	168 688 €
Résultat net	31 857 €	34 468 €	37 429 €

PROJET

DESCRIPTION :

Le projet concerne la rénovation complète de l'établissement. Au niveau extérieur, l'enveloppe globale sera conservée ainsi que l'aspect du bâtiment. Les menuiseries seront rénovées et l'ensemble des vitres seront changées.

L'intérieur sera entièrement réaménagé, afin de réduire le nombre de chambres (redistribution des cloisonnements afin de passer de 12 à 9 chambres plus spacieuses). Une réfection complète de l'électricité, du chauffage et de la plomberie est prévue, ainsi qu'une mise aux normes de sécurité. Une isolation complète du bâtiment est prévue.

OBJECTIF :

L'objectif est de créer un petit hôtel de charme, confortable et typique.

MAITRE D'OUVRAGE ET BENEFCIAIRE DE LA SUBVENTION

SARL « du Haut-Koenigsbourg »
APE : 5510Z (hôtels et hébergements similaires)
SIRET : 530 171 164 00011
Adresse : 9 rue de Rodern 68590 THANNENKIRCH
Gérants : M. Steeve JOHN & Mme Régine FETSCH

EMPLOIS CREES : 1 emploi sera créé (poste de Mme FETSCH)

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : les travaux sont programmés de janvier à mai 2011.

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 500 000 €

Montant H.T. éligible : 457 643,75 € (sur base prévisionnel global de l'architecte)

Détail des investissements éligibles :

- Réaménagement complet de l'établissement
- Transformation de 12 chambres en 9 chambres
- Mises aux normes de sécurité
- Honoraires (architecte + bureaux de contrôle)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement et emprunt	350 000 €
Région Alsace	50 000 €
Département 68	50 000 €
Europe (Feader)	50 000 €
TOTAL	500 000 €

(dossier en cours d'instruction)

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, il est proposé d'attribuer à la SARL « du Haut-Koenigsbourg » une subvention plafonnée à 100 000 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 457 643,75 €, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation plafonnée à 50 000 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 13 MAI 2011

Hébergements – Aide à l'Hôtellerie
PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention	Cadre d'intervention
HEB04064	HOTEL SAINT-MARTIN SARL Rénovation complète de 24 chambres incluant les salles de bains et l'installation de la climatisation de l'hôtel Saint Martin à COLMAR Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 22 150,00 €	443 000,00	5%	22 150,00	Règle de minimis
HEB04065	HOSTELLERIE AUX DEUX CLEFS - SAS GROFF Transformation de 5 chambres, réaménagement salle de séminaire, mise aux normes de l'hostellerie Aux 2 Clefs à BIESHEIM Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 27 014,00 €	216 110,00	12,5%	27 014,00	Règle de minimis
HEB04066	SARL HOTEL DU HAUT KOENIGSBURG Rénovation complète de l'hôtel Le Haut Koenigsbourg à THANNENKIRCH Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 50 000,00 €	457 643,75	12,5%	50 000,00 (plafond)	Règle de minimis
	TOTAL :	1 116 753,75		99 164,00	